

La Charte Internationale de l'Artisanat Artistique



L'ONA a signé, depuis septembre 2011, avec Les Ateliers d'Art de France (AAF), la Charte Internationale de l'Artisanat Artistique.

En effet, de nouvelles perspectives pour un partenariat entre AAF et l'ONAT se dessinent dans le domaine des Métiers d'Art, qui sera développé grâce à des racines méditerranéennes communes dans les techniques artisanales et une complémentarité existant d'ores et déjà entre les professionnels, prescripteurs, designers et artisans des deux pays.

La collaboration entre les deux parties permettra d'apporter une valeur ajoutée au produit artisanal, de rendre le patrimoine vivant et de l'adapter au monde contemporain au vu des répercussions qu'il exerce sur les volets éducatif, culturel, social et économique.